

SERGE VLEMINCK

UDC 807.5—541.2

Université de Liège F. N. R. S.

Philologie Classique

Liège

L'ASPECT INSTITUTIONNEL DE LA *τιμή* HOMÉRIQUE A LA LUMIERE DE L'ETYMOLOGIE

A b s t r a c t: L'histoire sémantique de *τιμή* constitue un fondement linguistique à une étude des rapports de dignité dans la société homérique. Ainsi, la *τιμή* des rois signifie à la fois leur rang éminent et les hommages obligatoires qui leur sont dus. De même, tout être humain, à l'exception de quelques parias rejetés des hommes et des dieux, a sa *τιμή* particulière, i.e. sa place, ses droits, ses priviléges, que fondent d'abord l'admiration et la générosité, ensuite l'obligation morale et religieuse. Le non-respect de cette norme est douloureusement ressenti: s'il y a eu l'*Iliade*, c'est qu'Agamemnon avait bafoué la *τιμή* d'Achille; la *τιμή* de l'hôte est un leit-motiv de l'*Odyssée*; enfin, le poète stigmatise ceux qui n'ont pas le respect des faibles, femmes, enfants, mendians.

Le substantif *τιμή* est le plus souvent rendu par des traductions telles que „honneur“ ou „gloire“. Tant s'en faut toutefois qu'il s'agisse là d'une valeur clairement perçue par tout le monde: en sont la preuve les nombreuses études sur l'honneur dans la Grèce archaïque¹, et surtout, les nombreuses discussions que celles-ci entraînent. On interprète une notion mal saisie par des termes à la signification de moins en moins nette dans un siècle matérialiste, l'esprit d'autant plus tranquille que ces traductions ont été consacrées par la coutume, venue elle d'époques où il était impensable qu'un homme de qualité, fût-il né avant l'histoire, eût cultivé d'autre souci que celui de sa gloire. Mon propos sera ici de définir cette notion de *τιμή* et de décrire son rôle dans le monde épique, de voir comment l'homme homérique ressentait en lui-même cette réalité, si importante que M. Greindl a pu écrire que, sans la *τιμή*, il n'y aurait jamais eu l'*Iliade*².

¹ Notons surtout deux ouvrages envisageant le sujet dans son ensemble: G. Steinkopf, *Untersuchungen zur Geschichte des Ruhmes bei den Griechen*, Diss. Halle, 1937.

M. Greindl, *Kλέος, κύδος, εὐχος, τιμή, φάτις, δόξα. Eine bedeutungsgeschichtliche Untersuchung des epischen und lyrischen Sprachgebrauches*, Diss. Munich, 1938.

On pourrait y ajouter nombre de travaux consacrés soit à un mot déterminé, soit à une époque ou à un auteur.

² o. l., p. 134.

Une solution, guère exploitée jusqu'ici, serait de replacer dans le cadre d'une évolution sémantique les diverses significations constatées dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Une telle perspective implique d'envisager l'ensemble de la famille de τιμή. C'est pourquoi je prendrai pour point de départ l'analyse de τίω, auquel se rattache le groupe de mots que nous traitons ici.

Le verbe τίω est issu d'i.-e. **k^we-y-*. Parmi l'immense énohevétement de thèmes et de significations qu'ont tissé à partir de cette racine les langues attestées historiquement, on placera τίω dans un ensemble dont la valeur sémantique essentielle serait l'observation soutenue, l'examen attentif, un regard simultané à une opération intellectuelle. On trouve là avec τίω les racines indo-aryennes *CI*, *ciketi*, „observer, percevoir, remarquer“ et *CIT*, *cetati*, même signification, ainsi que les dérivés slaves et baltiques de cette racine élargie en **t*: v. sl. *cisti*, *čtiq*, „lire, honorer“ = russe честь, чты „lire, compter“; en baltique, les formes correspondantes, précédées d'un *s* mobile, signifient „compter“, „lire“ ou même „penser“. Voisin de ces mots doit être un groupe assez vaste, composé de dérivés indiens, iraniens, balto-slaves et slaves, dont la sémantique s'organise autour de la notion de „contempler“, „penser“³.

Parmi les significations attestées de τίω, celle qui s'intègre le plus directement dans ce cadre i.-e. est „évaluer“. De fait, on remarque que cette évaluation a été originellement liée à une prise de connaissance par le regard:

Ψ 700—5 (Au cours des jeux funèbres en l'honneur de Patrocle, Achille présente les prix des diverses épreuves. Il en vient à ceux de la lutte):

Πηλεῖδης δ' αἴψ' ἀλλα κατὰ τρίτα θῆκεν δεθλα,
δεικνύμενος Δαναοῖσι, παλαισμοσύνης ἀλεγεινῆς,
τῷ μὲν νικήσαντι μέγαν τρίτοδ' ἐμπυριβήτρην,
τὸν δὲ δυωδεκάθιον ἐνὶ σφίσι τὸν Ἀχαιού·
ἀνδρὶ δὲ νικηθέντι γυναικί ἔς μέσσον ξύηκε.
πολλὰ δ' ἐπίστατο ἔργα, τίον δέ ἐ τεσσαράβοιον.

„Le Pélide aussitôt déposa pour la troisième fois de nouveaux prix, les montant (δεικνύμενος) aux Danaïens, ces prix de la lutte pénible: pour le vainqueur, un grand trépied qui va au feu; les Achéens en eux-mêmes l'évaluaient à douze boeufs. Pour le vaincu, il présenta une femme; elle était experte en beaucoup de travaux, ils l'évaluaient à quatre boeufs.“

C'est aussi autour de cette signification d' „évaluer“, cautionnée par la comparaison i.-e., que s'organiseront au mieux les sens attestés.

En effet, de cette idée d' „estimation“, on passe facilement à la notion d' „estime“ e.g. ξ 83—4:

οὐ μὲν σχέτλια ἔργα θεοὶ μάκαρες φιλέουσιν,
ἀλλὰ δίκην τίουσι καὶ αἰσιμα ἔργ' ἀνθρώπων.

„Les dieux bienheureux n'aiment (φιλέουσιν) vraiment pas les actions barbares; au contraire ils apprécient (τίουσι) l'équité et les sages actions des hommes“.

³ On se reportera au dictionnaire de J. Pokorny ainsi qu'aux divers ouvrages d'étymologie consacrés aux langues i.-e. particulières.

L'homme homérique souvent manifeste sa considération en offrant des cadeaux⁴. Aussi le terme *τιμή* prend-il des connotations matérielles. Il en vient à signifier: „estime manifestée par des cadeaux“.

e.g. (Ψ 615—624) Achille offre à Nestor une coupe, prix de la course de chars, à laquelle le vieillard n'a pas participé. Nestor termine sa longue réponse par (Ψ 648—9):

οὐδέ σε λήθω
τιμῆς ἡς τέ μ' ἔσικε τετιμῆσθαι μετ' Ἀχαιοῖς.

„Et tu n'oublies pas l'honneur dont il convient que je sois honoré parmi les Achéens“.

Le sens d' „estime“ apparaît encore nettement dans ce passage. La considération dont Nestor est l'objet l'émeut avant tout en tant que sentiment sincère. Et ce sentiment est manifesté par une sorte de décoration⁵.

Cependant, la matérialité prendra dans le concept une place de plus en plus prépondérante. Au chant I de l'*Iliade*, tandis qu'Ulysse essaye de le convaincre d'accepter les offres d'Agamemnon en échange de sa réconciliation, Achille répond qu'il refuse, parce qu'il n'est pas intéressant d'appartenir à l'armée d'Agamemnon. En effet, dit-il (I 319):

ἐν δὲ ίῆ τιμῆς ἡμέν κακὸς ἡδὲ καὶ ἐσθλός.
„Ils sont honorés également, le lâche et le brave“.

Certes *τιμή* garde encore ici le sens fondamental de „considération“. Mais dans toute la tirade, il n'est question que de la façon dont matériellement est exprimée cette estime. Si Achille est irrité, c'est qu'Agamemnon garde pour lui le plus gros des prises, et des maigres parts qu'il distribue, il va encore enlever la sienne à Achille.

Une autre connotation importante apparaît dans ce passage: le héros estime avoir droit à la *τιμή*, notamment dans ce qui la concrétise. Il s'agit de marques de déférence (et notamment d'avantages matériels), auxquelles le héros a droit, en vertu de la considération, de l'évaluation qu'on peut faire à son propos. Refuser ces avantages au héros, c'est se mettre en faute à son égard et susciter sa colère⁶.

Par suite, *τιμή* s'applique à toute espèce de marques de déférence, dues en vertu de prérogatives quelconques. Ce ne sont plus seulement des avantages acquis grâce à l'ascendant que procurent certaines

⁴ Cf. E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, 1969, I, p. 68—9.

⁵ Le cadeau offert n'est en effet qu'un symbole. Sans quoi d'ailleurs l'émotion de Nestor ne serait pas en proportion de la valeur de la coupe offerte: cette coupe n'est que le dernier prix de l'épreuve, après les deux talents d'or. *Τιμή* vise donc plus le témoignage public de déférence rendu par Achille à Nestor, que le don qui le concrétise.

⁶ Tous ces éléments se retrouvent dans le discours d'Achille aux membres de l'ambassade: I 308—429.

actions d'éclat, ce sont des marques d'honneur, symboliques et matérielles, rendues, selon l'usage, à une personne par certaines membres d'une société: e.g. θ 479—481 (Ulysse offre des viandes à Démodokos, en ajoutant):

πᾶσι γὰρ ἀνθρώποισιν ἐπιχθονίοισιν ἀοιδοῖ
τιμῆς ἔμμαροι εἰσὶ καὶ αἰδοῦς, οὐνεκ' ἄρα σφεας
οἴμας Μοῦσ' ἐδίδαξε, φίλησε δὲ φῦλον ἀοιδῶν.

„pour tous les hommes ici-bas, les aèdes ont part aux hommages (τιμῆς) et au respect (αἰδοῦς), parce que la Muse leur a enseigné leurs chants et qu'elle a pris en affection la race des chanteurs“⁷.

Ἀλδώς, „respect“, est le sentiment abstrait⁸ dont τιμή désigne les manifestations, symboliques et matérielles.

Il se produit alors une métonymie: τιμή ne désigne plus seulement les marques d'honneur dues en vertu d'un privilège, mais ce privilège lui-même. Le terme vient à exprimer la cause productrice de la notion originellement signifiée. En premier lieu, d'abord les mérites, puis les prérogatives d'un homme lui valaient une τιμή, témoignée sous forme de déférence et d'avantages concrets; maintenant, c'est la τιμή qui détermine la considération dont le personnage qui la revêt est l'objet⁹: e.g. Ρ 248—251 (Ménélas appelle les chefs argiens, qu'ils viennent lutter contre les Troyens qui s'efforcent d'enlever le corps de Patrocle):

„Ω φίλοι Ἀργείων ἡγήτορες ήδε μέδοντες,
οἱ τε παρ' Ἀτρεΐδῃς, Ἀγαμέμνονι καὶ Μενελάῳ,
δῆμια πίνουσιν καὶ σημανούσιν ἔκαστος
λαοῖς· ἐκ δὲ Διὸς τιμὴ καὶ κῦδος ὅπηδεῖ...“

„Amis, guides et chefs des Argiens, qui auprès des Atrides Agamemnon et Ménélas buvez le vin public et commandez chacun à vos troupes, vous que suivent les prérogatives et l'éclat¹⁰ accordés par Zeus...“

Τιμή désigne ici les prérogatives des chefs qui leur valent des places de choix, notamment au festin. C'est en l'occurrence la divinité elle-même¹¹ qui accorde aux rois ces priviléges, les rendant ainsi prégnants.

⁷ Interprétation de P. Chantraine, *Gr. hom.*, II § 272. On peut aussi traduire: „par amour pour la race des chanteurs“: voir K.F. Améis, C. Hentze, *Homers Odyssee*, I. Band, 2. Heft, 12. Aufl., Leipzig—Berlin, 1922, note à θ 480: „ἐδίδαξε et ἐφίλησε en chiasme, le second membre justifie le premier“.

⁸ Cf. C. E. von Erffa, *ΑΙΔΩΣ und verwandte Begriffe in ihrer Entwicklung von Homer bis Demokrit* (*Ph. Supplbd.*, 30, 2, 1937, p. 12); W. J. Verdenius, *ΑΙΔΩΣ bei Homer* dans *Mnemosyne*, Ille s., 12, 1944 p. 46—60 not. p. 48); B. Snell, art. αἰδώς dans *L. fgr. E.*, (B), I, b.

⁹ Aristote, qui cependant l'interprétait autrement, avait relevé cette ambiguïté sémantique (*Rhétorique*, I, 5, 1361 a 27—33).

¹⁰ Pour cette traduction de κῦδος, voir E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, II, p. 57—61.

¹¹ Voir aussi B 197: (en parlant d'un roi) τιμὴ δ' ἐκ Διός ἐστι. „C'est de Zeus que (lui) vient sa fonction“.

Enfin, le terme *τιμή* s'est appliqué à des titres qui conféraient ces prérogatives. C'est le cas notamment de fonctions, ou, plus généralement, de „dignités“, de „conditions“. Ces fonctions sont ainsi appelées parce qu'originellement, elles sont sources de déférence et de prérogatives pour qui les revêt. On est alors proche de la signification d' „apanage“. Cet apanage n'est pas nécessairement obtenu par une action d'éclat, e. g. O 185—195. Les trois grands dieux frères se sont partagé l'univers par le sort (ἔλαχον 190, ἔλαχε 191, ἔλαχ' 192). Chaque part (*μοῖρα* 195), aussi appelée apanage (*τιμή*), est égale à une autre. La conséquence est que chacun des dieux est διμότιμος (185) des autres, et, aux yeux de Poséidon, n'a à obéir aux ordres de personne que ce soit.

L'apanage, en l'occurrence déterminé par le sort, détermine à son tour l'ascendant de son possesseur et ses rapports avec d'autres personnages. C'est dans ce cadre sémantique que je vais maintenant envisager l'aspect institutionnel de la *τιμή* homérique.

Dans ce monde dominé par les chefs, il convient d'abord de considérer la *τιμή* du roi. Apollonios le Sophiste¹² écrit que, d'après Héliodore¹³, *τιμή* peut être synonyme de royauté (βασιλεία). E. Benveniste a pu fonder son analyse de *τιμή* sur le lien existant entre cette notion et le pouvoir royal. De fait, il est clair que *τιμή*, à propos d'un roi, désigne sa fonction, sa dignité, son rang social, avec les prérogatives, les priviléges qui y sont liés: e.g. λ 495 (Lors de l'évocation des morts, l'ombre d'Achille demande à Ulysse des nouvelles de Pélée):

ἡ̄ ἔτ̄ ἔχει τιμὴν πολέσιν μετὰ Μυρμιδόνεσσιν;
„Jouit-il encore de sa dignité parmi les nombreux Myrmidons...“¹⁴

εὶ ποθεν ἐλθὼν ...

τιμὴν αὐτὸς ἔχοι καὶ δώμασι οἷσι ἀνάσσοι.

„Si revenu ..., il jouissait lui-même de sa dignité, et régnait sur ses possessions ...“

Τιμή désigne ici la dignité royale, avec tout ce qu'elle implique pour son détenteur, tout ce qui distingue celui-ci du reste des hommes: il s'agit et de la fonction, du titre, et des distinctions. Télémaque souhaite voir Ulysse et être reconnu roi et jouir des priviléges que ce titre confère¹⁵. Quant à la matérialité du pouvoir, elle est signifiée par l'expression δώμασι οἷσι ἀνάσσοι.

¹² Λεξικόν, s. v. *τιμήν*.

¹³ Ou Héroïden? Voir *Etymologicum Magnum* s. v. *τιμή*.

¹⁴ J.—B. d'Ansse de Vilvoisin (édition commentée et traduite du Λεξικόν d'Apollonios le Sophiste, 1773) n'avait pas hésité à traduire: „An adhuc teneat regnum multis in Myrmidonibus“.

¹⁵ Cf. C. Katluhn, Γέρας, Diss. Königsberg, 1914, p. 71: „les fonctions, et les priviléges attachés à ces fonctions, sont désignés par le mot *τιμή*“.

Dans de tels cas, la fonction et les priviléges qui en découlent sont difficilement dissociables. Il est néanmoins des passages où le terme vise avant tout les priviléges royaux; e.g. *α* 392—3:

οὐ μὲν γάρ τι κακὸν βασιλευέμεν· αἴψα τέ οἱ δῶ
ἀφνειὸν πέλεται καὶ τιμήστερος αὐτός,

„Non! régner n'est pas un malheur: aussitôt voici la maison opulente, et l'homme, plus riche d'honneurs“.

Il est clair que l'auteur de cette réflexion est moins intéressé par le titre de roi que par les avantages que celui-ci confère.

Z 192—3 (Le roi de Lycie a reconnu en Bellérophon le fils d'un dieu; pour le retenir):

δίδου δ' ὁ γε θυγατέρα ἦν,
δῶκε δὲ οἱ τιμῆς βασιλῆτος ἡμισυ πάσης.

„tandis qu'il lui offrait sa fille, il lui donna¹⁶ la moitié de toutes ses prérogatives royales“.

Cette *τιμὴ* désigne un bien dont Iobatès se sépare partiellement en faveur de Bellérophon. Celui-ci accède au moins aux prérogatives royales: on voit d'ailleurs immédiatement après (Z 194—5) les Lyciens lui réservent un vaste domaine de qualité. Quant à savoir si Bellérophon partagea la fonction de son beau-père, et par conséquent exerça un pouvoir effectif, le texte ne le dit pas. Tout au plus peut-on émettre l'hypothèse qu'une telle situation est peut-être impliquée par l'emploi de *πάσης*. Cependant, on comparera ce passage avec I 616 (après l'ambassade, Achille invite Phoenix à rester auprès de lui):

Ἴσον ἐμοὶ βασίλευε καὶ ἡμισυ μείρεο τιμῆς.

„Règne à mon égal, et reçois en partage la moitié de mes honneurs“.

L'expression est, comme l'explique W. Leaf¹⁷, hyperbolique: Phoenix pourra bien jouir de la moitié des prérogatives royales d'Achille, mais il n'exercera pas un pouvoir effectif égal à celui du héros. En fait, l'hémistiche *καὶ ἡμισυ μείρεο τιμῆς* explique le *βασίλευε* précédent en le limitant. *Τιμὴ βασιλῆτος* peut donc signifier simplement „honneurs royaux“, sans impliquer que celui qui en jouit soit roi; par contre, on n'aura évidemment aucun exemple de l'inverse: il n'est pas de fonction royale qui n'entraîne des marques d'honneur pour son détenteur.

¹⁶ Sur cette opposition imparfait/aoriste, voir P. Chantraine, *Gr. hom.*, II, § 287.

¹⁷ W. Leaf, *The Iliad*, vol. I (2e éd., Londres, 1900), p. 416. Cependant, contrairement à ce qu'écrivit le savant anglais, je ne crois pas qu'il faille chercher de l'ironie dans les paroles d'Achille („Demande-moi ce que tu veux, même la moitié de mon royaume, tu l'auras; mais n'espère pas que je changerai maintenant d'avis.“): à mon sens, il faut voir une manifestation hyperbolique d'affection dans ces paroles si semblables à celles dont le roi Assuérus accueille Esther dans cette pièce de J. Racine.

La τιμή d'Agamemnon et de Ménélas dans l'*Iliade* a suscité pas mal de commentaires. On a voulu, à partir de quelques vers expliqués plus en fonction du contexte que de la valeur des mots utilisés, faire de τιμή et de ποινή des synonymes. Cette interprétation très ancienne — un passage d'Eustathe¹⁸ suggère qu'elle remonte au moins à Hérodote — a semblé être confirmée par l'étymologie, en vertu de laquelle τιμή et ποινή sont issus de la même racine *kʷey-. Or, si, malgré les arguments contra de W. Schulze¹⁹, E. Benveniste²⁰, P. Chantraine²¹, on a encore raison de considérer ces deux mots comme originellement apparentés, il faut, à l'intérieur de la langue grecque, distinguer d'un point de vue sémantique ces deux thèmes d'ailleurs nettement différenciés par la morphologie. Τί'ω et τιμή propres au grec, avec leur *i* long — du moins originellement long en ce qui concerne τίω — paraissent impliquer un radical élargi en laryngale²²; τίνω / τίνυμαι s'individualisent par leurs thèmes verbaux; enfin, ποινή est une vieille forme héritée, comme le montre son aspect et le prouvent ses correspondants d'autres parlers i.-e.²³.

Les passages homériques invoqués mentionnent une τιμή but de l'expédition des Argiens à Troie. Dans un de ces textes, τιμή et ποινή semblent avoir été employés indifféremment l'un pour l'autre:

¹⁸ ad Γ 288; Τὴν ὑπὲρ τοῦ πταισθέντος ἔκτισιν ἡτοι τὸ πρόστιμον, ὅπερ Ἡρόδοτος δίκασ λέγει τῆς ἀρπαγῆς, (I, 3), τιμὴν καὶ ποινὴν δὲ Ἀγαμέμνων καλεῖ λέγων „εἰ δὲ ἂν ἐμοὶ τιμὴν“. οἱ περὶ Πρίαμον „τίνειν οὐκ ἔθέλωσιν Ἀλεξάνδρῳ πεσόντος, αὐτάρ ἐγώ καὶ ἔπειτα μαχήσομαι εἴνεκα ποινῆς αὖθι μένων, εἴως κε τέλος πολέμοιο κικείω.“

¹⁹ dans *Quaestiones epicæ*, Gutersloh, 1892, p. 355—6.

²⁰ dans *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, 1969, vol II, p. 50—55.

²¹ dans son *dict. étym.* s.v. τίω.

²² *kʷi-ə-yō (suffixe -yō de présent adjoint au degré zéro de la racine: H. Rix, *Grammatik*, § 229 a) > *t̪lyō (H. Rix, o. I., § 82 b et 255) > τί'ω > parfois chez Homère (métrique) et, le plus souvent dans d'autres dialectes, not. l'attique, τίω (H. Rix, o. I., § 64, traitement de la longue qui, par suite de la chute de *s, *y, *w s'est trouvée devant voyelle). Le futur et l'aoriste gardent toujours *i* puisque les conditions de l'abrévagement ne sont plus remplies; de même participe parfait passif τετιμένος < *kʷe-kʷi-ə-menos; adj. verbal (πολύ)τιτος < *kʷi-ə-tos et τιμὴ < *kʷi-ə-meə₂. La laryngale s'est peut-être vocalisée dans ἀτίτετος < ?*t̪-kʷly-ə₁-tos et myc. qeqameno < *kʷey-ə₂-menos (C.J. Rhys, *Etudes*, p. 376: la variation dans le timbre de la laryngale ne serait pas exceptionnelle: cf. R. S. P. Beekes, *The Development of the Proto-indo-european Laryngeals in Greek*, La Haye — Paris, 1969, p. 248—9).

²³ av. *kaenā-*; v. sl. *cēna*; lit. *kāina/* lette *cienā*.

Γ 284—290 (Agamemnon énonce les clauses du pacte qui règle le combat singulier entre Pâris et Ménélas):

εἰ δέ κ' Ἀλέξανδρον κτείνῃ ξανθὸς Μενέλαος,
Τρῶας ἔπειθ' Ἐλένην καὶ κτήματα πάντ' ἀποδοῦναι,
τιμὴν δ' Ἀργείοις ἀποτινέμεν ἣν τιν' ἔσουκεν,
ἢ τε καὶ ἐσσυμένουσι μετ' ἀνθρώποισι πέληπται
εἰ δ' ἂν ἔμοι τιμὴν Πρίαμος Πριάμοιό τε παῖδες
τίνειν οὐκ ἔθέλωσιν Ἀλεξάνδροι πεσόντος,
αὐτῷρ̄ ἔγά καὶ ἔπειτα μαχήσομαι εἰνεκα ποινῆς . . .

„Mais si c'est le blond Ménélas qui tue Alexandre, que les Troyens alors restituent Hélène avec tous les trésors, et aux Argiens satisfassent par un hommage qui convienne et se perpétue aussi dans les générations à venir. Si pendant Priam et les fils de Priam ne consentent pas à me faire par un hommage, Alexandre une fois tombé, alors moi ensuite, je combattrai en vue d'obtenir satisfaction“.

L'Antiquité et Eustathe ont ici conclu à la synonymie de *τιμὴ* et de *ποινὴ*. G. Steinkopf y comprend *τιμὴ* comme une „amende payable en valeurs matérielles“²⁴, M. Greindl, à la suite de G. C. Crusius, comme „une sorte de réparations de guerre“²⁵. Récemment encore²⁶, Claude Vatin écrivait: „Le vocabulaire homérique nous montre l'existence de plusieurs types de pénalisation. La restitution d'un bien dérobé à autrui doit être accompagnée d'une compensation de la privation provisoire de la jouissance et de l'offense faite à sa dignité; cette compensation est appelée *τιμὴ*. La *ποινὴ* est le châtiment exercé par la partie lésée si la *τιμὴ* ne lui est pas concédée, et dans le cas d'un meurtre, le châtiment par le sang ou par une réparation de la privation définitive subie“. Pourtant en 1969, E. Benveniste, qui avait défini *τιμὴ* comme „une dignité d'origine divine, conférée par le sort à un personnage royal, et qui comprend non seulement le pouvoir, mais des priviléges de respect et des redevances matérielles“²⁷, a vu ici dans la *τιμὴ* „un tribut qui dépasse la simple restitution des biens: il implique la reconnaissance du pouvoir royal et l'attribution d'honneur qui l'accompagne“²⁸. Cette dernière interprétation s'avère à l'examen être la seule possible. De fait, rien qu'en ce qui concerne le contexte, la traduction „amende“ soulève plusieurs difficultés. La première, déjà notée par certains scholiastes²⁹, est d'ordre psychologique: alors que Ménélas est le principal offensé, il ne réclame rien pour lui; en revanche, Agamemnon demande une *τιμὴ* pour les Argiens, puis pour lui-même.

Les Anciens avaient résolu ce problème en supposant que le roi de Sparte, pressé de récupérer sa femme, avait oublié d'exiger des „dommages-intérêts“, tandis que son frère, plus réaliste, ne manquait

²⁴ o. l., p. 18 „Busse, die in materiellen Werten zahlbar ist“.

²⁵ o. l., p. 66—7: „ein Art Kriegskostenersatz“.

²⁶ La pénalisation chez Homère (*ποινὴ*, *τιμὴ*, *θωὴ*) in R.E.G., 91 (1978), p. XVII.

²⁷ Le vocabulaire des institutions i.-e., II, p. 53.

²⁸ ibid., II, p. 55.

²⁹ Scholies T et b ad Il. Γ 286.

pas d'insister sur ce point. Mais même si l'on admet cette explication offenbachienne, l'interprétation traditionnelle se heurte encore au vers 287. La τιμή doit se perpétuer dans les générations à venir³⁰. Supposerait-on un Agamemnon thésaurisant ces richesses pour ses descendants, ou une quantité d'argent tellement grande qu'il serait impossible de la dépenser en plusieurs vies humaines?

Je crois plutôt qu'il faut penser à des compensations d'ordre politique. (Απο)τίνειν signifie „compenser (un acte préjudiciable aux Achéens)“. Τιμήν, accusatif interne, exprime la modalité de cette compensation. Le combat singulier mettrait fin à la guerre; si Ménélas l'emportait, les Achéens récupéreraient ce qu'ils avaient perdu, et en plus, les Troyens devraient leur témoigner de la déférence (τιμή), i.e. une sorte de vassalité. Ainsi se justifie le vers 287 („se perpétue aussi dans les générations à venir“): la suzeraineté d'Argos sur Troie sera perpétuelle. Et on s'explique pourquoi les Troyens doivent la τιμή non à Ménélas spécialement, mais aux Argiens en bloc, et surtout à Agamemnon leur généralissime. C'est pourquoi je traduirais l'expression τιμὴν ἀποτίνειν „satisfaire par un hommage“ („hommage“ étant pris au sens féodal du terme, sans évidemment que soit établie une équation entre l'institution médiévale et la situation homérique). Quant à ποιηή, il s'agit ici, soit, selon E. Benveniste, de la „réparation due pour la violation du serment“, soit, plus simplement, de la notion substantive correspondant au verbe τίνω qu'Agamemnon vient d'utiliser (Γ 284, 289). On étendra cette explication aux passages parallèles (A 159, Γ 459, E 552, P 92, ξ 70, 117). Une telle interprétation trouve sa confirmation dans les vues des historiens à propos des événements réels qui auraient été à l'origine de l'épopée³¹.

On s'est prévalu de ce texte (Γ 284—290) pour étendre à d'autres contextes homériques et à quelques passages postérieurs la traduction de τιμή par „récompense“ ou „châtiment“. A l'occasion d'un article sur la valeur de ἀτιμία dans le droit grec ancien³², j'ai montré qu'il était possible dans tous ces cas de comprendre autrement; mais la confusion était accomplie dès l'Antiquité, à cause de la caution fournie par la mauvaise compréhension de Γ 284—290, universellement admise, et aussi à cause de hasards linguistiques: la paronomasie de τίνω et de τιμή, jointe à l'évolution sémantique de τιμωρέω/ομαι, ἐπιτιμών, πρόστιμον³³, justifia un rapprochement de ces termes, tandis ce-

³⁰ Les commentateurs anciens (Sch. T et Eustathe) s'étaient déjà penchés sur ce problème, pour lequel ils n'avaient pas manqué de solutions originales.

³¹ E. g. A. Severyns, *Homère*, I (*Le cadre historique*, 2e éd., Bruxelles, 1945), p. 63—72; E. Mireaux, *Les poèmes homériques et l'histoire grecque*, II (*L'Iliade*, *l'Odyssée et les rivalités coloniales*, Paris, 1949), p. 215 et *passim*: le fondement historique de l'*Iliade* serait „une expansion achéenne en Asie Mineure“, „la soumission du pays (troyen) par Agamemnon“.

³² dans *L. E. C.*, 49 (1981), p. 251—265.

³³ Voir S. Vleminck, *La valeur de ἀτιμία... , p. 256—7.*

pendant que ποινή était détaché de son groupe pour être, dans la conscience des locuteurs grecs, apparenté à φόνος³⁴.

La τιμή n'était pas l'apanage exclusif de la royauté. Tout membre d'une société humaine a sa τιμή particulière, i.e. sa place, ses droits, ses priviléges dans l'ordre social. Seuls quelques parias, rejettés des hommes et des dieux n'en bénéficient pas et dès lors se trouvent sans recours devant les vexations:

I 647—8 (Achille se plaint de l'enlèvement de Briséis par Agamemnon):

ώς μ' ἀσύφηλον ἐν Ἀργείοισιν ἔρεξεν
Ἄτρετδης, ὡς εἰ τιν' ἀτίμητον μετανάστην.

„Comme il m'a indignement traité au milieu des Argiens, l'Atride, comme si j'étais un quelconque réfugié³⁵, sans droits“.

Cet ἀτίμητος μετανάστης n'a même pas les droits du mendiant ou de l'hôte étranger, à qui Zeus garantit une τιμή³⁶:

ξ 56—8 οὐ μοι θέμις (usage établi, chose permise, sous la surveillance de Zeus)³⁷ ἔστι' ...

ξεῖνον ἀτιμῆσαι· πρὸς γὰρ Διός εἰσιν ἀπαντες
ξεῖνοι τε πτωχοὶ τε.

„Je n'ai pas le droit de traiter mal un hôte : car c'est de Zeus que viennent tous les hôtes et tous les mendiants“.

τ 270 Ζεὺς δ' ἐπιτιμήτωρ ἰκετάων τε ξείνων τε.

„Zeus est là pour donner leur dignité aux suppliants et aux hôtes“.

En v 129—130, quand Télémaque souhaite connaître quel sort Euryclée a réservé à son hôte, il demande: πῶς ξεῖνον ἐτιμήσασθε, „comment avez-vous accompli vos devoirs envers l'hôte?“. Son attitude s'oppose à celle des prétendants qui „traitent indignement“ (ἀτιμάζουσι) le vieillard.

La société homérique connaissait ainsi nombre d'autres liens de τιμή plus ou moins contraignants: J. Cl. Riedinger, dans son article

³⁴ Selon le témoignage d'Aristarque: cf. J. Vendryes, *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire*, réimp. Paris, 1968, p. 220—1. L'aspect des mots (τιμή ≠ ποινή ~ φόνος prononcé πήνος) et la sémantique (prix, honneur, fonction ≠ expiation pour un meurtre ~ meurtre) justifiaient un tel rapprochement, même s'il n'est pas scientifique.

³⁵ Ce μετανάστης est, selon la plupart des savants, un errant, un fugitif (cf. P. Chantraine, *Dict. étym.*, s. v.). J. Wackernagel (*Vorlesungen über Syntax*, 2. Reihe (Bâle, 1928), p. 246—7) donne à ce terme le sens de „habitant avec“. Ceci ne change rien au sens de ἀτιμητος: il reste un personnage qui ne compte pas dans la société.

³⁶ A. W. H. Adkins (*B. I. C. S.*, 7, 1960, p. 24—5), s'étant demandé d'où pouvaient venir les prérogatives de ces hôtes, qui n'avaient somme toute aucun rôle à jouer dans la société, a écrit à propos de ξ 57—8: „un homme qui est à la fois étranger et κακός (ξ 56) n'a aucun droit à la τιμή de son propre fait: c'est la relation de Zeus à cet homme qui lui garantit sa τιμή“. On lira aussi, à propos de τ 270, M. P. Nilsson, *Geschichte der griechischen Religion*, I, Munich, 1955, p. 419—420.

³⁷ Voir E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, II, p. 102—105 et surtout H. Vos, Θέμις, Diss. Utrecht, 1956, p. 16—7.

*Remarques sur la τιμή chez Homère*³⁸ en a fait la liste. Ce savant a aussi insisté sur les rapports existant entre la τιμή et la φιλία. C'est que l'estime peut n'être pas seulement fondée sur une admiration objective, mais elle peut aussi reposer sur des sentiments d'affection, de générosité, notamment lorsqu'elle va vers un plus faible: enfant, épouse, mendiant.

Voyons pour finir ce leitmotiv de l'*Iliade* qu'est la τιμή d'Achille.

Agamemnon, après que Calchas a proposé de rendre Chryséis à son père, demande une nouvelle part d'honneur (*γέρας*). Comme il ne reste pas de butin en réserve, il menace de prendre celle d'Achille. Le Péléïde irrité décide de rentrer en Phthie: en effet, il s'estime mal payé en marques d'honneur, alors qu'il joue un rôle essentiel:

A 170—1 οὐδέ σ' ὅτῳ

ἐνθάδ' ἀτιμος ἔών ἀφενος καὶ πλοῦτον ἀφύξειν.

„et je n'ai pas l'intention de rester ici, méprisé, à t'accumuler abondance et richesse“.

L'Atride met sa menace à exécution. Achille s'en plaint à sa mère:

A 352—6 „Μῆτερ, ἐπεὶ μ' ἔτεκές γε μινυθάδιον περ ἔόντα,

τιμὴν πέρ μοι ὄφελλεν Ὁλύμπιος ἐγγυαλίξαι

Ζεὺς ὑψιβρεμέτης· νῦν δ' οὐδέ μα τυθὸν ἔτισεν.

ἡ γάρ μ' Ἀτρεΐδης εὐρὺ χρείων Ἀγαμέμνων

ἡτίμησεν ἐλῶν γὰρ ἔχει γέρας, αὐτὸς ἀπούρας.“

„Mère, puisque tu m'as enfanté pour une vie brève, l'Olympien aurait bien dû m'accorder des prérogatives, Zeus qui tonne dans le ciel; or, en réalité, il ne m'en a pas assuré la moindre. De fait, l'Atride Agamemnon, dont la puissance s'étend au loin, a ignoré mes prérogatives: il a pris et retient ma part d'honneur, l'ayant accaparée pour lui-même“.

Cette traduction, forcée certes, souligne la valeur des expressions: on voit que τῖσαι équivaut à τιμὴν ἐγγυαλίξαι „mettre en main des, priviléges“. Zeus donc, pour exprimer son estime à l'égard d'Achille, l'honorer, aurait dû lui garantir certains priviléges, une déférence particulière. Or, il n'en a rien fait et Achille s'en plaint. De fait, la conséquence de cette négligence divine est qu'Agamemnon s'est conduit à l'égard du Péléïde comme si celui-ci n'avait pas de τιμή (ἡτίμησεν).

Thétis s'en va présenter à Zeus la requête de son fils:

A 505—510 τίμησόν μοι οὐέν, δις ὠκυμοράτατος ἀλλων

ἔπλετ' ἀτάρ μιν νῦν γε ἀναξ ἀνδρῶν Ἀγαμέμνων

ἡτίμησεν ἐλῶν γάρ ἔχει γέρας, αὐτὸς ἀπούρας.

Ἄλλα σύ πέρ μιν τῖσον, Ὁλύμπιε μητεῖτα Ζεῦ·

τέφρα δ' ἐπὶ Τρώεσσι τίθει κράτος, ὅφερ' ἀν Ἀχαιοῖ

υἱὸν ἔμὸν τίσωσιν ὁφέλλωσιν τέ ἐ τιμῇ.“

„Assure les prérogatives de mon fils, entre tous voué à une prompte mort. Or, aujourd'hui, Agamemnon, prince des guerriers, a ignoré ses droits: de fait, il a pris et retient sa part d'honneur, l'ayant lui-même enlevée. Mais toi du

³⁸ R. E. G., 89 (1976), p. 244—264.

moins, garantis ses prérogatives, ô sage Zeus Olympien; donne la force aux Troyens, jusqu'à ce que les Achéens témoignent à mon fils la déférence qui convient et accroissent ses prérogatives".

Agamemnon a de fait bafoué les droits d'Achille : à ce propos, L. Gernet³⁹ écrit : „il y a de la part d'Agamemnon surdroit (ὑπερις), fait du prince. Agamemnon peut user de l'autorité qui lui appartient, pour pratiquer la saisie d'un bien déjà acquis en propriété : mais il ne peut le faire sans outrepasser le droit commun. Le droit, c'est que la propriété en question est immuable (I 335 ἔμπεδα κατται)". Thétis alors demande à Zeus, non seulement de garantir les prérogatives de son fils, mais encore de faire en sorte que les Achéens les accroissent. Ainsi Briséis sera rendue à Achille, en outre les Achéens témigneront encore plus somptueusement leur déférence au fils de Pélée. Ils y seront contraints par la victoire des Troyens : en effet, il sera clair alors que la présence d'Achille est indispensable aux Grecs, s'ils veulent vaincre leurs ennemis.

Tout se passe comme prévu : les Troyens emportent l'avantage et Agamemnon, en plus de Briséis intacte, offre à Achille d'immenses compensations. Pourtant le héros les refuse, persuadé qu'Agamemnon cherche à le jouer (I 375—6). En réalité,

I 319 ἐν δὲ ιῆτι τιμὴν ἡμέν τακόδες ἡδὲ καὶ ἐσθλός.

„Ils sont honorés également, le lâche et le brave".

Nous avons vu plus haut l'aspect foncièrement matérialiste de cette réflexion.

Phoenix essaye encore de convaincre Achille. Son dernier argument, illustré par l'histoire de Méléagre, est :

I 602—5

ἀλλ' ἐπὶ δώροις

ἔρχεο πάσον γάρ σε θεῷ τίσουσιν Ἀχαιοῖς
εἰ δέ κ' ἀτερ δώρων πόλεμον φθισήνορα δύνε,
οὐκέτ' ὅμῶς τιμῆς ἔσεαι πόλεμόν περ ἀλαλκών.

„Mais marche (au combat) pour les présents qu'on t'offre. Car les Achéens te révéleront à l'égal d'un dieu. Par contre, si tu entreprends le combat meurtrier sans avoir accepté des cadeaux, tu ne seras plus honoré semblablement, même si (de nous) tu écartes le combat".

C'est-à-dire : si tu acceptes nos cadeaux, et que tu marches au combat à notre prière, nous te révélerons comme un dieu, nous t'accorderons les prérogatives d'un dieu. Car nous verrons combien ton action nous est profitable. Si au contraire tu ne combats que lorsque tu le désires, que donc tu ne nous aides que subsidiairement, nous n'aurons pas de raison de reconnaître tes prérogatives, nous ne t'estimerons en rien.

Achille répond :

I 607—610

οῦ τί με ταύτης
χρεὸς τιμῆς φρονέω δὲ τετιμῆσθαι Διὸς αἰσῆ,
ἥ μ' ἔξει παρὰ νηυσὶ κορωνίσιν, εἰς δὲ κ' ἀντιμὴ
ἐν στήθεσσι μένη καὶ μοι φίλα γούνατ' ὁρώῃ.

³⁹ *Droit et société dans la Grèce ancienne*, Paris, 1955, p. 15.

„Je n'ai en rien besoin de ces marques d'honneur : je sais que je suis honoré par le destin de Zeus, qui me restera auprès des nefes recourbées, tout le temps qu'un souffle subsistera dans ma poitrine et que se mouvront mes membres“.

Le Péléïde ne veut pas des marques d'estime offertes par Agamemnon : elles ne lui paraissent pas assurées⁴⁰, au contraire de celles que lui garantit Zeus.

Au chant II, Patrocle demande à Achille la permission de prendre part au combat. Le héros la lui accorde. Toutefois, Patrocle ne doit pas dépasser les nefes :

Π 89—90 μὴ οὐ γ' ἀνευθεν ἐμεῖο λιλαίεσθαι πολεμίζειν

Τρωστ φιλοπτολέμοισιν ἀτιμότερον δέ με θήσεις.

„Toi, ne cède pas au désir de combattre sans moi les Troyens belliqueux : tu vas (alors) me rendre encore plus déprisé (que je ne suis déjà)“.

S'il devenait clair qu'Achille n'est pas irremplaçable (les Achéens arriveraient à Ilion — II 92, 698-9 : ils n'auraient plus besoin d'Achille, puisque la victoire serait dès lors acquise), Agamemnon serait d'autant moins enclin à reconnaître ses prérogatives.

Le Péléïde impose ces limites à l'action de son ami, car, si le désir de celui-ci est d'apporter le salut aux Danaëns (II 39), Achille souhaite, lui, tirer parti de son intervention :

Π 83—6 Πειθεο δ' ᾧ τοι ἔγδων μάθου τέλος ἐν φρεσὶ θείῳ,

ώς ἂν μοι τιμὴν μεγάλην καὶ κῦδος ἄρηαι
πρὸς πάντων Δαναῶν, ἀτέροι περικαλλέα κούρην
ἀψ ἀπονάσσωσιν, ποτὶ δ' ἄγλαττὰ πόρωσιν.

„Suis les instructions qu'enfin je veux te mettre en tête : il s'agit de me gagner sur tous les Danaëns de grandes prérogatives et l'éclat du triomphe⁴¹. Alors eux me ramèneront la jeune fille très belle, et apporteront en sus de splendides présents“.

Patrocle redira (II 269—71) aux Myrmidons ce but de leur intervention. Son ami doit donc ramener à Achille un grand κῦδος, l'éclat du triomphe. Le Péléïde, revêtu de cet éclat guerrier, obtiendra des Achéens de somptueuses marques d'honneur (τιμὴν μεγάλην). Τιμὴν est placé d'abord, en un ὅστερον πρότερον. Car c'est cette τιμὴ qui intéresse avant tout Achille : Agamemnon lui rendra Briseïs, reconnaissant ainsi ses prérogatives. En plus, les Achéens apporteront de splendides présents, symboles de nouvelles prérogatives. C'est là un écho à A 510 δφελλώστην τέ ἐ τιμῆ. D'une part, les Argiens auront compris que la présence d'Achille et de ses troupes est

⁴⁰ Cf. I 375—6.

⁴¹ Voir la définition de κῦδος proposée par E. Benveniste (*Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, II, p. 57—69) : il s'agit dans ce passage d'un triomphe guerrier qui confère de l'éclat à qui en est pourvu (p. 68). Le κῦδος ne va pas nécessairement au bénéfice de qui l'a conquis (p. 66) : ici Patrocle va querir le κῦδος en faveur d'Achille.

indispensable pour vaincre les Troyens⁴², d'autre part, Patrocle s'arrêtera après avoir les chassé les Troyens des nef: ainsi, une nouvelle intervention des Myrmidons sera nécessaire, et les Argiens devront supplier Achille de la permettre et éventuellement d'y participer, de façon à ce qu'elle soit, cette fois, définitivement efficace⁴³.

L'on connaît la fin de l'histoire. On voit donc chez Achille, à côté du désir de briller, la volonté de se voir reconnaître par la société la place de choix à laquelle lui donnent droit sa valeur et ses hauts faits, cela non seulement symboliquement, mais par des avantages matériels. Et il le veut avec un tel sentiment de son bon droit qu'il fait alors fi du succès de l'expédition contre Troie. Les autres chefs argiens l'approuvent, tant cependant qu'il reste dans certaines limites: après le refus des réparations proposées par Agamemnon, il est désavoué, même par son cher Phoenix. Les recommandations du héros à Patrocle et aux Myrmidons, au chant II montreront combien Achille était obstiné et tenait à cœur cette affaire de τιμή: en somme, il n'avait renvoyé l'ambassade que parce qu'il trouvait ses offres peu sérieuses (II 84—6, à comparer avec I 315—9 et 375—6).

Ainsi la société homérique s'est ordonnée à partir de sentiments spontanés d'admiration ou de générosité, dont les manifestations et les témoignages furent érigés en obligations par les moeurs et le scrupule religieux. Tout cela ne restera pas parfait. Dès les poèmes épiques, on assiste à des conflits fameux: s'il y a eu l'*Iliade*, c'est qu'Agamemnon avait bafoué la τιμή d'Achille. Bientôt les qualités de l'homme ne feront plus seules sa τιμή: Diomède pourra se plaindre de ce qu'Agamemnon au combat n'est pas à la hauteur de son sceptre (I 37—9). En revanche, le respect des faibles, femmes, enfants, étrangers, qui n'ont pas les arguments du Péleïde, sera à l'arbitraire de la conscience des forts. Cette dégradation morale triomphe dans le monde d'Hésiode, où la τιμή le cède à la force qui fait taire scrupule et générosité. Mais la Grèce des cités saura réévaluer la τιμή: celle-ci, même si elle aura perdu ses connotations émitives, deviendra un des biens les plus précieux de l'Athénien du Ve siècle, sa citoyenneté.

Reçue le 29. octobre 1982.

⁴² Cf. I 346—354 et II 273—5.

⁴³ Achille seul suffit à contenir Hector en-deçà des murs de Troie: I 355.